

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10

Conseil général



PROCES - VERBAL

Saint-Oyens

Législature 2021-2026 – PV no 12

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28
29
30
31
32
33
34
35
36
37
38
39
40
41
42
43
44
45
46
47
48
49
50
51
52
53
54
55

Saint-Oyens, le 5 juin 2024

Objet : Assemblée extraordinaire
Date de l'Assemblée : 23.04.2024
Présidence : Ives Crottaz

A) Ouverture de la séance

Le Président M. Ives Crottaz ouvre la séance à 19h30, déclare l'assemblée ouverte et remercie chacun de sa présence. Il salue également deux visiteurs qui sont présents pour voir le déroulement d'une séance du Conseil général.

B) Assermentation de nouveaux membres du Conseil général

Aucun nouveau membre n'est assermenté.

C) Appel nominal

26 membres sont présents, 6 membres sont excusés, 1 membre est absent.
Le quorum est atteint, le Conseil Général peut siéger.

D) Adoption du procès-verbal de la séance du 13 décembre 2023

Le procès-verbal est adopté par 24 voix et une abstention.
Le Président du Conseil général remercie la secrétaire du Conseil général pour la rédaction du procès-verbal.

E) Adoption de l'ordre du jour de la séance du 20 mars 2024

L'ordre du jour est accepté par 24 voix et une abstention.

1) Préavis 3/04.2024 Etude d'un projet de fusion entre les communes de Gimel, Saint-Oyens et Saubraz

Le Président du Conseil général passe la parole à Madame Catherine Lehmann, syndique, pour la présentation des points importants et les explications de ce préavis, adopté par la Municipalité dans sa séance du 25 mars 2024 pour être soumis à l'approbation du Conseil général. Le préavis a été transmis aux conseillers avant la séance de ce soir, afin qu'ils puissent en prendre connaissance. Il peut également être consulté sur le site Web de la commune www.saint-oyens.ch.

Le Président du Conseil général pose la question à la Commission de gestion et finances si elle a établi un rapport. Monsieur Michel Faillettaz répond que ce n'est pas le cas, étant donné que la commission n'a pas été consultée directement.

Le Président du Conseil général passe la parole à la Commission ad-hoc. Madame Marie-Christine Viani, rapporteuse, lit le rapport au sujet du Préavis No 3/04.2024 « Étude d'un projet de fusion entre les communes de Gimel, Saint-Oyens et Saubraz ». Le rapport a été envoyé par e-mail aux conseillers avant la séance de ce soir,

CONSEIL GÉNÉRAL - SAINT-OYENS



56 afin qu'ils puissent en prendre connaissance. La commission recommande, par deux voix contre une, soit en sa
57 majorité, au Conseil général d'accepter ce préavis.
58

59 **Le Président du Conseil général passe la parole à Madame Sylviane Levrat pour la lecture du rapport de**
60 **minorité, qui se trouve en annexe au présent PV.**

61
62 **Le Président du Conseil passe de nouveau la parole à Mme Catherine Lehmann, qui répond point par point**
63 **sur les chiffres avancés par Mme Levrat, comme suit : En ce qui concerne le résultat du sondage avec la question**
64 **« Êtes-vous favorable ou contraire au projet de fusion avec les communes de St-Oyens et Saubraz ? », il y a eu,**
65 **sur les 510 votes participants, précisément 319 voix contre, ce qui correspond à 37 % favorables, et cela sur**
66 **une population de 2514 habitants de Gimel. Ce chiffre est donc loin des 85.5 % contre. Lors du sondage à St-**
67 **Oyens, il y a eu 71.7 % de votes favorables, et non pas 33 %. Concernant la déchetterie intercommunale, les**
68 **accords intercommunaux et les associations intercommunales, il n'y pas question de les remettre en cause. Le**
69 **budget a été évalué et par le canton et par la préfecture : nous connaissons précisément les échéances, le**
70 **nombre de séances à organiser et les coûts, à quelques centaines de francs près. Il s'agit d'une étude qui sert à**
71 **produire un rapport qui sera soumis à la population. L'étude permet, par ailleurs, d'analyser la situation**
72 **existante, ce qui est également important de faire de temps en temps.**

73 Mme Sylvine Levrat explique que le chiffre de 85.5 % était mentionné dans un communiqué de presse du journal
74 LaCôte. Elle cite : « Les Gimelans et les Gimelanes ne sont visiblement pas prêts pour l'heure à se rapprocher
75 de qui que ce soit. À la question « Êtes-vous contre tout projet de fusion ? », les réponses sont « oui »
76 à 85.5 %. » Mme Levrat ajoute que le taux de participation de 33 % à St-Oyens était également mentionné dans
77 le journal LaCôte.

78 Réponse de Mme Catherine Lehmann : Les trois villages ont géré de manière différente leur sondage. À Saubraz
79 et à Saint-Oyens, il n'était possible de voter qu'une seule fois (vote unique), tandis qu'à Gimel, l'accès au
80 sondage n'était pas verrouillé, et plusieurs participations étaient possibles. À la question « Êtes-vous favorable
81 ou contraire au projet de fusion avec les communes de St-Oyens et Saubraz ? », 510 habitants (dont 37 %
82 favorables) ont répondu. Par contre, à la question « Êtes-vous contre tout projet de fusion ? », il y a eu trois fois
83 plus de votes. En effet, il y a eu environ 500 réponses à chacune des questions, sauf à la question concernant
84 tout projet de fusion, pour laquelle il y a eu trois fois plus de votes. Étant donné que l'accès au sondage n'était
85 pas verrouillé, il est assez probable que des personnes aient voté plusieurs fois. Par conséquent, le résultat de
86 ce sondage ne peut pas être retenu comme critère déterminant. C'est d'ailleurs la Municipalité de Gimel qui a
87 décidé d'aller de l'avant, de faire cette étude et de la présenter à leur Conseil communal. En effet, celui-ci a
88 encouragé la Municipalité de Gimel, sur la base des éléments présentés ici ce soir, de réaliser un projet d'étude.

89 Mme Denise Thiébaud intervient avec la lecture de ses réflexions, comme suit :

90 « Monsieur le président, Mmes et MM les conseillers,

91 Ayant participé à un groupe de travail en 2014 à la première tentative de fusion entre les communes d'Aubonne,
92 Montherod, Saubraz et St-Oyens, j'ai repris les documents d'alors pour comparaison car je suis surprise par le
93 préavis des plus succinct qui nous est présenté aujourd'hui.

94 Il y a 10 ans le préavis soumis pour le projet d'étude de fusion était largement plus étoffé dans sa présentation
95 et par souci de transparence, il y était aussi indiqué les inconvénients inhérents à la fusion. Le présent préavis
96 n'en fait pas état. Le projet était par ailleurs ouvert aux communes voisines qui auraient voulu s'y associer dans
97 un délai fixé.

98 D'autre part, il y était aussi fait mention que « chaque commune restait libre de quitter le projet en cours de
99 réalisation pour des raisons qui lui étaient propres et sans avoir à se justifier ». Aucune mention de ce type ne
100 figure dans le projet soumis ce soir.

101 Les groupes de travail de 2014 étaient au nombre de 9, ramenés à 4 aujourd'hui, ils leur faudra condenser le
102 travail ou aller vite en besogne vu la précipitation. Certes il y a une commune de moins mais une des 3 du projet
103 actuel n'en faisait pas partie en 2014.

104 Concernant le budget, pour la commune de St-Oyens il était de 12'000fr en 2014 ce qui laisse supposer qu'en
105 2024 les montants annoncés pourraient être dépassés. Montants payés pour l'étude du projet de fusion rejeté
106 en 2015: en 2014 3446,25 fr. /en 2015 8118,20 fr/ en 2016 79,90 fr.

107 Un autre point qui laisse sceptique: l'échec du projet de fusion en votation populaire en 2015 avec le rejet
108 d'Aubonne. La population a voté avec son porte-monnaie! Les taux d'imposition élevés des petites communes «
109 dites pauvres » ont fait peur aux Aubonnais qui ne voulaient pas voir grimper le leur qui était à 68 ct!
110 La situation d'aujourd'hui, financièrement, est semblable. Gimel ayant un taux d'imposition inférieur à ceux de
111 Saubraz et St-Oyens, le porte-monnaie pourrait bien se manifester cette fois aussi!

112 Nouveauté pour ce nouvel essai à 3: un sondage en 2023. A St-Oyens seuls 33% des sondés ont répondu (104
113 réponses), certes en majorité favorablement.

CONSEIL GÉNÉRAL – SAINT-OYENS



114 A Gimel les avis ont été négatifs à 62,4 %. C'est même à 85,5% que les Gimelans disent non à tout projet de fusion
115 (Journal La Côte du 25 octobre 2023.) Ils ne sont visiblement pas prêts pour cette aventure. Chat échaudé craint
116 l'eau froide dit le proverbe.
117 Le projet soumis ce soir me semble précipité, et monter dans un bateau qui tangue fortement avant de prendre
118 le large ne me semble pas raisonnable. »
119 Elle ajoute qu'à Gimel, 510 personnes ont répondu à toutes les questions, 1500 à une question, mais que Gimel
120 a 2400 habitants. Si on enlève environ 400 enfants et personnes qui ne votent pas en raison de leur nationalité,
121 il y a quand-même 2000 personnes. Le chiffre de 1500 n'est peut-être pas si faux que ça.
122 Mme Catherine Lehmann répond qu'à Gimel, il s'agissait d'un sondage et non pas d'un vote consultatif. Ce
123 sondage était totalement ouvert à tout le monde, indépendant de leur nationalité. C'est un fait que 510
124 personnes ont répondu à toutes les questions, sauf à la question « Êtes-vous contre tout projet de fusion ? »,
125 qui a récolté trois fois plus de votes. Elle tient à rappeler l'assemblée qu'aujourd'hui, il ne s'agit pas de décider
126 d'une fusion, mais de décider de faire un état de lieu, d'entamer une étude et de mettre sur pied des groupes
127 de travail qui analysent la situation, et ce, tout d'abord pour notre commune
128

129 **Le Président du Conseil passe le préavis No 3/04.2024 au vote. L'assemblée souhaite un vote à bulletin secret.**
130

131 Après la suspension de la séance pendant le dépouillement, le Conseil général de Saint-Oyens
132

- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour
- Vu le préavis N°3/04.2024 relatif à l'Etude d'un projet de fusion entre les communes Gimel, Saint-Oyens et
Saubraz
- Entendu le rapport de la commission ad-hoc chargée d'étudier cet objet

133 Décide

- D'approuver la démarche en vue d'un projet d'étude de fusion entre les communes de Gimel, Saint-Oyens et
Saubraz ;
- D'adopter le budget prévisionnel pour l'étude de fusion et d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 2'800
représentant sa contribution financière pour cette étude (montant de la subvention de l'Etat déduit) ;
- De financer ce montant par la trésorerie courante.

134 **Au vote à bulletin secret, cette décision est acceptée par 18 voix, 7 voix contraires et 1 bulletin blanc.**
135 *****

F) Communications de la Municipalité

149 Madame Patricia Crescini rappelle l'assemblée au sujet de l'atelier participatif relatif au Plan Energie et Climat
150 intercommunal, qui a lieu demain à la grande salle de Gimel, comme indiqué dans le tout-ménage.
151

G) Questions & propositions individuelles

152 Aucun conseiller ne prend la parole.
153

156 Le Président du Conseil général clôture la séance à 20h16.
157

158 Le Président

Ives Crottaz

La Secrétaire

Barbara Liardet



Rapport de commission minoritaire St-Oyens, le 20 avril 2024

Projet de fusion des communes de Saint-Oyens, Gimel et Saubraz

Préavis No 03 / 04. 24

Honneur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Lors du sondage, à Gimel 85,5% de la population répondante a dit être « contre tout projet de fusion » ! C'est à dire avec qui que ce soit. Par ailleurs le taux de réponse au sondage à St-Oyens n'a été que de 33%. Il faudrait qu'un grand nombre de personnes changent radicalement d'avis lors du vote populaire en septembre 2025 pour que suffisamment des votes négatifs des Gimelans basculent en votes positifs et réussissent à faire pencher la balance en une acceptation de la fusion. Temps et payer une étude n'a d'intérêt que si les chances de fusions sont réelables. Ces chances à l'évidence sont très minces.

Il faudrait plus de temps pour permettre une lente maturation dans les esprits. C'est un point connu, ne pas bousculer ! On en est loin au regard du calendrier prévisionnel qui est compromis. La date butoir des élections de 2026 met une pression peu propice pour pouvoir avancer sereinement et se familiariser avec l'idée de la fusion et ces conséquences sur l'avenir.

Au sujet du budget, il faut voir qu'il est prévisionnel et que donc la facture finale de l'étude pourrait bien être plus lourde.

Le but des fusions est entre autres de faire des économies en rationalisant les services. Hors, la collecte des déchets sur 3 sites de déchetterie coûtera cher, et il est fort probable qu'on ne gardera pas notre déchetterie jusqu'à 1 Km. Nous aurons à nous déplacer à Gimel pour tout et à nos frais personnels. Avec le principe de la proportionnelle, Gimel aura la majorité en nombre de sièges. Aurons-nous le sentiment d'être convenablement pris en compte. Ce point sera très aigu lors du prochain Pacom pour les propriétaires fonciers. Comment se répartiront les zones entre les communes.

Dans la population, la question cruciale et légitime est : conviennent-il va-t-on voir notre vie de tout les jours facilitée oui ou non ? C'est pas sûr ! En résumé, je ne vois pas d'indice qui laisse supposer que la votation populaire à Gimel soit favorable à la fusion - qu'ils nous acceptent nous et Saubraz - et que de ce fait, justifie l'investissement financier pour une étude.

Je propose donc au conseil de refuser le préavis n° 03 / 04. 24 tel que présenté par la municipalité.

Sylviane Ferrat